

Notre charte de la laïcité à l'école

Article 1.1.
Sur le territoire français et dans notre école, tous les élèves ont les mêmes droits.



Article 2.
A l'école, tout le monde a le droit de s'exprimer librement en respectant les autres, leurs libertés, et les règles de vie de classe.
Ce respect permet d'apprendre, d'obtenir un bon climat de classe et de mieux vivre ensemble.



Article 4.
Nous n'avons pas le droit d'exprimer à l'école nos opinions politiques et religieuses.



Article 3.
A l'école, nous partageons tous les mêmes connaissances.



Article 5.
Nous devons tous nous respecter et respecter les règles de vie à l'école.





Notre charte de la laïcité à l'école.

Article 1 :
Sur le territoire français et dans notre école, tous les élèves ont les mêmes droits.



Article 2 :
A l'école, tout le monde a le droit de s'exprimer librement en respectant les autres, leurs libertés, et les règles de vie de classe.
Ce respect permet d'apprendre, d'obtenir un bon climat de classe, et de mieux vivre ensemble.



Article 5 :
Nous devons tous nous respecter et respecter les règles de vie à l'école.

... tout le monde a le droit de
... librement en respectant les
... leurs libertés, et les règles de vie
... ct permet d'apprendre, d'obtenir
... limat de classe, et de mieux vivre



Article 5 :

Nous devons tous nous respecter et
respecter les règles de vie à l'école.



Charte de la laïcité à l'école

Article 2 :

A l'école, tout le monde a le droit de s'exprimer librement en respectant les autres, leurs libertés, et les règles de vie de classe.
Ce respect permet d'apprendre, d'obtenir un bon climat de classe, et de mieux vivre ensemble.



Article 4 :

Nous n'avons pas le droit d'exprimer à l'école nos opinions politiques et religieuses.

INTERDIT

LAÏCITÉ

non laïcité



INTERDIT



Article 5 :

Nous devons tous nous respecter et respecter les règles de vie à l'école.

LAÏCITÉ





Notre charte de la laïcité à l'école.

Article 1 :

Sur le territoire français et dans notre école, tous les élèves ont les mêmes droits.

Article 2 :

A l'école, tout le monde a le droit de s'exprimer librement en respectant les autres, leurs libertés, et les règles de vie de classe.
Ce respect permet d'apprendre, d'obtenir un bon climat de classe, et de mieux vivre ensemble.

Article 3 :

A l'école, nous partageons tous, les mêmes connaissances.

Article 5 :

Nous devons tous nous respecter et respecter les règles de vie à l'école.



~~INTERDIT~~



Artic

Nous l'école relig